



Compte-rendu de la réunion du 6 avril 2021 initiée par le Conseiller du ministre, Michel Lévêque avec les organisations syndicales représentatives de l'Enseignement Agricole (CTEA), la DGER (L. Maurer) et le SRH (X Maire).

FO EA était représentée par Christine Heuzé, Jean-Pierre Naulin, Nicolas Gilot et Emmanuel Charasse.

Le Conseiller du ministre a proposé cette réunion, suite aux annonces du Président de la République sur les mesures prises pour freiner l'expansion de l'épidémie, dont plusieurs concernant l'enseignement agricole afin d'échanger sur leur impact et l'accompagnement à prévoir dans l'enseignement agricole.

FO a demandé :

- Comment rendre le télétravail possible pour les personnels de l'enseignement supérieur et de la Formation Continue, comme l'a recommandé le Président de la République, alors que des apprenants sont encore accueillis dans les établissements ?
- Comment prévoir et anticiper la reprise d'activité pour le 3/05 avec jauge adaptée ?
- Il faut permettre que les collègues qui ont des enfants de moins de 16 ans puissent prendre des congés dans la période des vacances scolaires définies par le Président de la République.
- Où en est-on de la vaccination des personnels et des enseignants ?
- FO prend acte des décisions prises pour les examens, notamment pour les CCF programmés sur la période de confinement. FO demande à ce que les consignes données aux chefs d'établissements soient claires et respectées. FO demande que le report de la date de remise des rapports de stages initialement prévue début mai soit étudié au regard de la période de confinement. Constatant qu'il est trop tard pour adapter les sujets des épreuves écrites des examens, FO propose que les correcteurs soient informés des parties des programmes non traitées, ou traitées en distanciel pour atténuer les iniquités entre les candidats.
- Des besoins en soutien psychologique pour les jeunes émergent dans les établissements. FO demande la mise en œuvre de moyens à court terme, dès mai (chèque psy, DGH, Vacances...) et à plus long terme (recrutement de conseillers d'orientation psychologues, comme à l'EN)

Les réponses du Conseiller du ministre, de l'Adjoint de la DGER et du Chef du SRH :

Le Conseiller du ministre approuve la décision gouvernementale, plus claire qui met fin à l'hétérogénéité des situations et impose les mêmes contraintes à tous.

Pour les examens, afin d'éviter les situations hétérogènes, il préconise que la DGER fasse un document extrait de la FAQ pour rappeler les règles aux chefs d'établissements.

L'Adjoint à la DGER précise que la doctrine sur les CCF est claire : ceux qui étaient programmés en avril sont remplacés par du CC et ne peuvent pas être reportés.

Le Conseiller du ministre constate une amélioration de l'application du télétravail depuis les rappels de la DGER et du SRH. La fermeture de tous les lycées doit le permettre. Il faut le réaffirmer.

Quant à l'apprentissage, le ministère du Travail a décidé la fermeture des centres pendant une semaine, puis la reprise pour les 3 semaines suivantes. Pour la formation continue, l'accueil se poursuit.

Il comprend notre demande concernant la vaccination. Les personnels seront traités comme ceux de l'EN. Il se réjouit que dorénavant les processus de l'EN intègrent automatiquement l'EA.

Le Chef du SRH précise que la vaccination se fera selon les priorités gouvernementales et par âge décroissant.

L'Adjoint à la DGER constate que les plans de continuité de l'activité doivent effectivement être mis en œuvre dans l'enseignement (contrairement aux autres services du ministère), Il rappelle que le télétravail concerne toutes les catégories de personnels (AE, vie sco, TFR,...).

Le Chef du SRH ajoute la FAQ générale a été complétée en fonction des annonces de la semaine dernière.

Le Conseiller du ministre et l'Adjoint à la DGER ont réaffirmé que les enseignants ont la liberté de leur pédagogie. En cette période de confinement, ils estiment que les emplois du temps doivent être aménagés et les visios limitées, pour ne pas infliger 6 h d'écran à la suite.

Le Conseiller du ministre précise par ailleurs qu'il n'y a pas de dispositif de chômage partiel en CFA - CFPPA. En outre, l'activité n'est pas interrompue en CFPPA.

L'inspection des stagiaires ou les RV de carrières, devraient être faits avant la fin de l'année scolaire pour éviter leur report à la rentrée.

Une réunion spécifique Covid est programmée le jeudi 8 avril après midi. N'hésitez pas à nous faire remonter vos témoignages, remarques, et questions.

Syndicat National de l'Enseignement et de la Recherche

Du Ministère chargé de l'Agriculture Force Ouvrière

B413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

Tél : 01 49 55 81-42

Mel : foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr

VISITEZ NOTRE SITE : www.foenseignementagricole.fr
SUIVEZ NOUS sur www.facebook.com/foenseignementagricole/
Et twitter.com/FOENSAGRI